

## ARRETE DU MAIRE N° 575/2024

Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue Herzog à LOGELBACH

Tronçon compris entre la route d'Eguisheim et l'entrée du magasin Crocky

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement de la couche de roulement, rue Herzog à LOGELBACH (tronçon compris entre la route d'Eguisheim et l'entrée du magasin Crocky), il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés mardi 15 octobre 2024 et mercredi 16 octobre 2024 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** – Tronçon donnant accès aux numéros 18, 20, 22, 24, 26, 37, 39, 41 & 43 ;
- Mise en place d'une déviation ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.


ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- LINGENHELD Travaux publics – Z. I. rue Amédée Bollé – 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE ;
- Riverains ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 1<sup>er</sup> octobre 2024



Benoît FREYBURGER  
  
Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité